



PARC ÉOLIEN
PIERRE-DE SAUREL

APPEL D'OFFRES N^O AO-1412-010

CONSTRUCTION DU PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL

La société en commandite Parc éolien Pierre-De Saurel (ci-après « **Parc** ») demande des soumissions pour construire son parc éolien, constitué de douze (12) éoliennes, dans les municipalités de Yamaska, Saint-Robert et Saint-Aimé, sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel. Le tout doit être réalisé en conformité avec les plans et devis inclus au présent appel d'offres, ainsi qu'avec les exigences d'Hydro-Québec et du fournisseur d'éoliennes Senvion.

Parc procèdera en deux (2) étapes avant de retenir un entrepreneur. À la première étape, les soumissionnaires présenteront une « *Offre qualitative du soumissionnaire* ». Ces offres seront analysées par un comité de sélection. Puis, seuls les soumissionnaires ayant obtenu la note de passage décrite au document d'appel d'offres seront invités à soumettre un prix « *Offre de prix et formulaire de soumission* » conforme aux documents d'appel d'offres.

À compter du vendredi 12 décembre 2014, les documents d'appel d'offres pourront être obtenus uniquement par le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) par le lien Internet www.seao.ca ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

Seuls les soumissionnaires s'étant procurés les documents d'appel d'offres par les services de SEAO pourront déposer une offre.

Les offres qualitatives seront reçues dans une enveloppe scellée et clairement identifiée au projet concerné, **par courrier recommandé**, jusqu'à **16 h le lundi 12 janvier 2015** à l'adresse suivante : **50, rue du Fort, Sorel-Tracy (Québec) J3P 7X7**. L'affranchissement de la date et de l'heure sur l'enveloppe par Postes Canada fera foi de la date et de l'heure de réception de la soumission. Seules les enveloppes reçues par courrier recommandé seront acceptées et ouvertes. L'ouverture des soumissions et l'analyse auront lieu ultérieurement par un comité de sélection.

Les soumissionnaires ayant obtenu la note de passage exigée auront la possibilité de déposer leur offre de prix dans une enveloppe scellée et clairement identifiée à une date ultérieure selon des modalités qui seront expliquées dans un nouveau document d'appel d'offres. Ce dernier sera mis en ligne sur le site du SEAO.

Toute soumission reçue après la date et l'heure indiquées à chaque étape ci-haut mentionnée sera refusée. L'heure officielle sera celle de l'horloge se trouvant au bureau de la réception.

Parc ne s'engage pas à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation ni aucuns frais envers le ou les soumissionnaires. De plus, il se réserve le droit d'accorder le contrat en tout ou en partie seulement.

Fait à Sorel-Tracy, ce 12^e jour de décembre 2014.

Frédéric Tremblay, ing., Ph. D.
Directeur général

FT/cc